



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du mardi 31 janvier 2017

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour examiner les candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école de 2 classes et plus. Cette année, 80 demandes nous sont présentées : les chiffres sont en hausse par rapport à l'an dernier. La formation en présentiel inscrite au PAF, d'une durée de 2h30 un mercredi après-midi ne nous paraît pas répondre aux attentes des collègues au vu du nombre élevé d'avis « défavorable » : il s'agit plus d'une information que d'une formation.

En ce qui concerne les permutations informatisées, le SE-UNSA craint une nouvelle fois un taux de satisfaction toujours faible. 149 collègues ont manifesté leur désir de quitter le département, dont 31 pour la Somme. Nombre de collègues risquent encore cette année de ne pas obtenir satisfaction. Le SE-Unsa fait le triste constat que cette phase des permutations informatisées offre de moins en moins de possibilités aux collègues. Pour quelques-uns, les confirmations de demande sont parvenues dans les services hors délais. Ces collègues, bien souvent stressés par une situation subie, devront-ils, pour quelques jours de retard, renoncer à leur souhait et parfois perdre le bénéfice des points accumulés depuis plusieurs années ? Le SE Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de revoir ces demandes avec bienveillance, comme l'a fait Madame la Rectrice pour les collègues du 2nd degré, et de permettre à ces collègues de participer aux permutations informatisées.

Les collègues nous alertent à nouveau sur l'utilisation du LSU. Après les mises à jour de décembre, de nouveaux dysfonctionnements apparaissent : les collègues qui ont choisi de rendre des résultats aux familles à la fin de chaque semestre ne sont pas arrivés en cette fin janvier à accéder au LSU. Si à la fin de chaque période, le serveur bloque lorsqu'il y a trop d'utilisateurs, les collègues vont se décourager. Les collègues attendent une information sur les dernières mises à jour comme cela a été fait en novembre.

A moins que cela ne nous ait échappé, le dossier de candidature à la préparation du CAPPEI (Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive), n'est pas encore sur le site de la DSDEN. L'an dernier, il fallait renvoyer les demandes pour le 12 février. Les collègues s'inquiètent. Quand pourront-ils s'inscrire ? Ce retard est-il dû à la mise en place des nouvelles modalités de cet examen ? Le SE Unsa réitère sa demande d'un groupe de travail sur l'ASH annoncé depuis l'an dernier.